

Horaires et cours de la semaine

Michpatim
Mevarékhin Ha'Hodech

22 février 2025 – 24 Chevat 5785

Allumage dès: 17h04

Entrée : 17h52 Sortie : 18h57

PRESENCES DU RAV

Vendredi soir : Min'ha / Maariv

Samedi matin : Cha'hrit
Beth Yaacov

Samedi soir : Min'ha / Séouda Chlichit
Maison Juive Dumas

HORAIRES DES PRIERES

		SYNAGOGUE BETH YAACOV	SYNAGOGUE DUMAS
Vendredi 21 février	Chir Hachirim Maariv	18h00	17h45 18h00
Samedi 22 février	Cha'harit suivi d'un kiddouch Cha'harit à Beth Yaacov, <i>en présence de Rav E. Ackermann</i> Min'ha, Séouda Chlichit et cours (Chkia: 18h11) Maariv et Fin de Chabbat Suivi de Mélavé Malka à Beth Yaacov	9h30 17h30 18h57 19h30	9h00 17h00 18h57
Semaine	Cha'harit Cha'harit (dimanche et jours fériés) Min'ha du lundi au vendredi Maariv du dimanche au jeudi	7h15 <i>(lundi et jeudi)</i> 8h00	7h00 8h00 13h30 19h00
Roch Hodech Adar Vendredi 28 février	veille de Roch Hodech jeudi 27.02.25 Cha'harit, Roch Hodech 1 ^{er} jour		7h00
Samedi 1 ^{er} mars	Cha'harit, Roch Hodech 2 ^{ème} jour	9h30	9h00

COURS DE LA SEMAINE

Ce Chabbat

Min'ha, Séouda Chlichit et cours

Rav Mikhaël Benadmon

17h00 : Syn. Maison Juive Dumas

« Végétarisme dans le judaïsme: l'avis des rabbins »

Rav Eric Ackermann

17h30 : Syn. Beth Yaacov

« Naassé vénichma: pourquoi donner la priorité à l'action ? »

En ligne

Cours Instagram

Par Rav Mikhaël Benadmon
la minute du Rav



Cours Zoom

le lundi 24 février à 20h00

Par Rav Eric Ackermann

Réunion 981.500.7804

Code CJ78QH

Cours hebdomadaire

Par Rav Mikhaël Benadmon

Mardi à 20h00

Syn. Hekhal Haness

Réflexion autour des grandes questions de la pensée juive

Dimanche, 9h00 à 10h00

Syn. Maison Juive Dumas

Commence ta semaine ParAcha

Etude hebdomadaire de la Paracha de la semaine

(Cha'harit à 8h00)

NOS MEMBRES

Condoléances à la famille de Madame Sterna Kalmenson (née Pevzner) z'l, décédée le 15 février 2025, sœur de Rav Mendel Pevzner.

Être libre et responsable

Notre Paracha conclut par les deux mots célèbres (24, 7) : « Naasé véNichma », « nous ferons et nous comprendrons » qui, selon certains commentateurs, auraient été déclarés par le peuple d'Israël avant la Révélation divine.

Le Rav Lord Sachs zal déduit que *nous pouvons uniquement comprendre le judaïsme en le faisant, en accomplissant les commandements et en vivant une vie juive*. Au début, il y a l'action. C'est seulement après que jaillissent la compréhension et la perspicacité.

Il s'agit à la fois d'un signal et d'un argument central. L'esprit occidental moderne a tendance à faire les choses dans le sens contraire. Nous cherchons à comprendre nos engagements avant de nous engager...

C'est tout à fait légitime lorsqu'il s'agit de signer un contrat, d'acheter un nouveau portable ou de souscrire un abonnement, mais pas dans le cas d'un engagement existentiel. La seule manière de comprendre le leadership est de diriger. La seule manière de comprendre le mariage est d'être marié. La seule manière de savoir si un certain métier vous convient est de l'exercer pendant un certain temps. Ceux qui font du surplace dans le domaine de l'engagement, qui sont réticents à prendre une décision jusqu'à se trouver en présence de toutes les données, réaliseront finalement qu'ils sont passés à côté de leur vie !!!

La seule façon de comprendre un mode de vie est de prendre le risque de le vivre. Donc, « Naassé vénichma » : nous ferons et, en fin de compte, par une pratique assidue et après avoir été exposés pendant un long moment, nous comprendrons.

La Paracha de cette semaine détermine les règles de fonctionnement de la société, permettant ainsi le « Vivre ensemble ».

La majorité des 53 commandements que contient la Paracha concerne les relations entre l'homme et son prochain. Le premier d'entre eux concerne « l'esclave juif ». L'esclavage est l'ultime solution pour un voleur ou un surendetté afin de pallier ses différentes dettes... La durée maximale est limitée à 6 années (l'année qui suit est l'année sabbatique-Chémitha). En effet, la Torah ne s'adresse qu'à des êtres libres, autrement dit responsables de leurs actes.

La Liberté est une valeur centrale dans le Judaïsme.

La Torah condamne l'esclave qui ne souhaite pas recouvrer sa liberté après 6 années de labeur, et insiste sur l'importance de son autonomie de pensée et d'action.

Personne ne peut être l'esclave du monde qui l'entoure, emprisonné par ses modes... Personne ne peut ressembler à ce « battant de porte » comme le souligne le Cantique des Cantiques, balloté dans tous les sens autour de ses charnières, autour de ses choix existentiels... mais doit être solide comme un mur, symbole de fermeté, à partir duquel il lui est possible de construire son existence.

Vie de Liberté, vie de Responsabilité.

Ce commandement lié aux règles de l'esclavage se nomme **MICHPATH** (d'où le nom de la Paracha). En somme, les lois juives se divisent en 3 catégories :

- 1) Les **Michpatim** : les « jugements », lois qui constituent la base de toute société, comme ne pas tuer, ne pas voler...
- 2) Les **Edoth** : les « témoignages » relatives entre autres à Chabbat et aux fêtes juives...
- 3) Et les **'Houkim** : les « lois irrationnelles », telle que la Cacherouth, pour lesquelles il n'y a pas de raisons objectives mentionnées dans le texte de la Torah. En revanche, elles sont respectées, car D.ieu les a ordonnés.

La Paracha de Michpatim vient nous apprendre que les « jugements » ont été transmises sur le Mont Sinaï, comme les « lois irrationnelles ». Les commandements faciles à comprendre doivent être observés avec la même conscience et la même rigueur que ceux qui dépassent notre entendement. Et inversement.

Ainsi, nous adhérons aux commandements divins avec le même engagement, même si le sens de certains nous échappe.